

BROCHURE D'INFORMATION

**AUX LYCÉENNES ET LYCÉENS
ET À LEURS PARENTS
(OU À LA PERSONNE DÉTENTRICE
DE L'AUTORITÉ PARENTALE)**

ANNÉE SCOLAIRE 2017 – 2018

CHARTRE

Cette chartre a pour objectif d'expliciter les valeurs défendues par le lycée et ses deux écoles, car leur concrétisation n'est possible que si ces priorités sont connues – et mieux encore – partagées par l'ensemble des acteurs et partenaires (élèves, parents, professeurs, personnel administratif et technique, direction, autorités). La chartre doit donc servir de base à tout projet d'école dont l'objectif final est d'offrir des conditions d'apprentissage et de travail les meilleures possibles afin de permettre au plus grand nombre de réussir sa formation tout en développant sa personnalité dans un esprit citoyen.

Le Lycée Jean-Piaget et ses deux écoles, l'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole supérieure Numa-Droz :

- | | |
|---|----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • veulent favoriser l'autonomie de leurs acteurs (élèves, professeurs, personnel administratif et technique, direction) • souhaitent développer une participation active de chacun-e en favorisant l'esprit d'initiative • entendent valoriser le désir et la chance d'apprendre, de connaître et d'enseigner • veulent privilégier un esprit de justice, d'équité et de civisme • se soucient de l'équilibre et de la santé de chacun-e. | Responsabilité |
| <ul style="list-style-type: none"> • donnent à leurs élèves une formation de qualité, grâce aux compétences et aux qualifications de son corps enseignant • attendent de chacun-e un travail rigoureux et conséquent • encouragent la volonté, la persévérance et l'assiduité • mettent tout en œuvre pour développer les compétences transversales : exploitation de l'information, résolution des problèmes, esprit critique, méthodes de travail, sens de la coopération, ... | Compétences |
| <ul style="list-style-type: none"> • encouragent le respect mutuel, en particulier dans les contacts quotidiens ainsi que les échanges d'idées et de bonnes pratiques • offrent un cadre dans lequel chacun-e peut se découvrir, s'épanouir et prendre confiance en soi • visent à renforcer le sens de la solidarité • sensibilisent les élèves aux défis sociétaux. | Vie en commun |
| <ul style="list-style-type: none"> • s'efforcent de susciter un esprit de curiosité • encouragent la créativité et le sens de l'esthétique • favorisent l'ouverture au monde notamment par la sensibilisation aux autres cultures. | Ouverture et culture |

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION DU LYCÉE JEAN-PIAGET ET DE SES DEUX ÉCOLES	4
DIRECTION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE (ESCN)	4
DIRECTION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE NUMA-DROZ (ESND).....	5
CONTACTS AVEC LA DIRECTION ET LES MAÎTRES DE CLASSE.....	5
MÉDIATION SCOLAIRE	5
PSYCHOLOGUE – CONSEILLÈRE EN ORIENTATION.....	5
FICHE CANTONALE « IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE ET SITUATION FAMILIALE »	6
NOUVEAUX ÉLÈVES – CARTE D'ÉTUDIANT	6
ATTESTATIONS POUR ALLOCATIONS FAMILIALES.....	6
SOIRÉES D'INFORMATION DESTINÉES AUX PARENTS.....	6
MODALITÉS D'INFORMATION DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE	6
TAXE FORFAITAIRE ANNUELLE ET MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT	7
ÉVALUATIONS SCOLAIRES.....	7
ARRÊTÉ RELATIF AUX PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS LIÉS A UN HANDICAP DURANT LA SCOLARITÉ POST-OBLIGATOIRE	8
BOURSE D'ÉTUDES	8
FONDS D'ENTRAIDE	8
CAMPS DE SKI.....	8
JOURNÉE FACULTATIVE DE SKI.....	8
SÉJOUR LINGUISTIQUE EN ANGLETERRE.....	8
VOYAGE D'ÉTUDES	8
SÉJOUR LINGUISTIQUE EN RÉGION GERMANOPHONE.....	8
STAGES	9
MÉDIATHÈQUE	9
SITE INTERNET	9
COURS FACULTATIFS DE LANGUES ET DE THÉÂTRE	9
SPORT FACULTATIF	10
DISPENSES DE COURS OU CREDITS DE FORMATION.....	10
ASSURANCES.....	10
FRÉQUENTATION DES COURS : JUSTIFICATION D'ABSENCES, RETARDS, CONGES	10
ABSENCE AUX TRAVAUX ÉCRITS ET TRAVAUX ÉCRITS DE RATTRAPAGE	11
RÉGLEMENTATION	11
RESSOURCES INFORMATIQUES	11
CLÉ D'ASCENSEUR POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE	12
RECHARGE DES BATTERIES DE TÉLÉPHONES MOBILES	12
CASIERS POUR ÉLÈVES	12
CAFÉTÉRIAS – ESPACES PIQUE-NIQUE.....	12
HORAIRES D'OUVERTURE DES SECRÉTARIATS	13
PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE.....	13

POUR DES QUESTIONS DE LISIBILITE, SEUL LE MASCULIN EST UTILISE. IL INCLUT CEPENDANT LE FEMININ.

DIRECTION DU LYCÉE JEAN-PIAGET ET DE SES DEUX ÉCOLES

Adresse postale **Lycée Jean-Piaget**
Rue des Beaux-Arts 30
Case postale 1
2002 Neuchâtel



N° de téléphone 032 717 89 00
Courriel secretariat.ljp@rpn.ch
Site www.lyceejeanpiaget.ch

Directeur M. Ivan Deschenaux

Le Lycée Jean-Piaget est composé de deux écoles :

l'École supérieure de commerce (ESCN)

et

l'École supérieure Numa-Droz (ESND).



DIRECTION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE (ESCN)



L'École supérieure de commerce offre les filières de formation suivantes :

- maturité gymnasiale
- maturité professionnelle commerciale (dernière volée en 2017-2018)
- maturité professionnelle Economie et Services, type Economie, modèles 3+1
- maturité professionnelle Economie et Services, type Economie, modèle post-CFC
- classe de raccordement (dernière volée en 2017-2018)
- français langue étrangère (FLE)

Adresse postale **École supérieure de commerce (ESCN)**
Rue des Beaux-Arts 30
Case postale 1
2002 Neuchâtel

N° de téléphone 032 717 89 00
Courriel secretariat.escn@rpn.ch

Directeur M. Ivan Deschenaux

Directrice adjointe Mme Violaine Sabbah
Responsable des filières de formation professionnelle (MP commerciale et MP Economie et Services),
et de la classe de raccordement

Directeur adjoint M. Michel Feuz
Responsable de la filière maturité gymnasiale (classes 1M, 2M, 3M → numérotées de 1 à 9)

DIRECTION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE NUMA-DROZ (ESND)



L'École supérieure Numa-Droz offre les filières de formation suivantes :

- maturité gymnasiale
- certificat de culture générale
- maturité spécialisée

Adresse postale

École supérieure Numa-Droz (ESND)
Place Numa-Droz 3
Case postale 1
2002 Neuchâtel

N° de téléphone

032 717 89 00

Courriel

secretariat.esnd@rpn.ch

Directeur

M. Ivan Deschenaux

Directeur adjoint

M. David Wintgens

Responsable de la filière de maturité gymnasiale (classes 1M, 2M, 3M → numérotées de 10 à 12) et de la filière de certificat de culture générale

Mme Mélisane Bille Olivier est responsable de la filière de maturité spécialisée

CONTACTS AVEC LA DIRECTION ET LES MAÎTRES DE CLASSE

Les maîtres de classe remplissent un rôle de proximité important dans l'organisation de la scolarité des lycéens. Ils peuvent être contactés pour toute question liée à la vie de l'école. Il en va de même pour le directeur, M. Ivan Deschenaux, ainsi que la directrice adjointe et les directeurs adjoints de chaque école.

MÉDIATION SCOLAIRE

La médiation est un service à disposition des élèves qui rencontrent des problèmes personnels ou connaissent des situations délicates : elle offre un relais avec les services, institutions ou personnes compétentes qui pourraient venir en aide aux élèves en difficulté.

MÉDIATION SCOLAIRE À L'ESCN :



Mme Elena Vassalotti (tél. 032 725 13 23) et M. Martial Bongard (tél. 032 544 73 38) remplissent ce rôle à l'ESCN et assurent une permanence de plusieurs heures par semaine **en salle B365**. Ils reçoivent également sur rendez-vous.

MÉDIATION SCOLAIRE À L'ESND :



Mme Mélisane Bille Olivier (032 724 73 38) et M. Vincent Pierlot (021 843 06 55) remplissent ce rôle à l'ESND. Ils reçoivent sur rendez-vous.

A la rentrée, les médiateurs se présenteront personnellement aux élèves de première année et des informations plus détaillées seront transmises dans toutes les classes.

PSYCHOLOGUE – CONSEILLÈRE EN ORIENTATION

Par une permanence dans les deux écoles, Mme Pascale Moritz, de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), se tient à disposition des élèves qui désirent discuter des questions liées à la formation ou à l'orientation professionnelle. On peut également s'adresser à elle en passant par le centre de Neuchâtel (Place des Halles 8 – 2000 Neuchâtel - 032 889 69 61).



PERMANENCE OCOSP À L'ESCN

La permanence a lieu **tous les quinze jours en semaine A le LUNDI de 13h00 à 14h45**, en salle B365, ceci dès le lundi 4 septembre 2017



PERMANENCE OCOSP À L'ESND

La permanence a lieu **chaque MARDI** dès le 5 septembre 2017, **de 13h45 à 15h30**, en salle C117 du Collège latin.

FICHE CANTONALE « IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE ET SITUATION FAMILIALE »

Afin d'optimiser la gestion administrative des élèves, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) récolte à chaque rentrée scolaire les informations du formulaire « *Fiche de recensement* ». Les renseignements qu'il contient sont mis à jour par les soins du Lycée. Nous remercions les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale de bien vouloir le compléter et le signer. Les élèves remettront ce document à leur maître de classe **jusqu'au jeudi 31 août 2017**.

NOUVEAUX ÉLÈVES – CARTE D'ÉTUDIANT

Tous les nouveaux élèves sont priés de remettre à leur maître de classe, **jusqu'au jeudi 31 août 2017**, une photo passeport en couleurs, de bonne qualité, avec les nom, prénom et classe inscrits au verso. Celle-ci permettra la confection de la carte d'étudiant qui leur sera remise quelques semaines plus tard.

Tous les autres élève recevront de la part de son maître de classe la vignette pour l'année scolaire en cours, à coller sur la carte d'étudiant. En cas de perte de la carte d'étudiant, une nouvelle commande sera facturée **CHF 15.—**, payables d'avance.

ATTESTATIONS POUR ALLOCATIONS FAMILIALES

Une attestation est remise à chaque élève (y compris pour les stagiaires de filière maturité professionnelle commerciale) par le maître de classe le jour de la rentrée scolaire. Il vous est vivement recommandé d'en faire des photocopies. En effet, toute attestation supplémentaire demandée au Secrétariat de direction de la filière concernée sera à payer sur place, à CHF 3.— l'unité.

SOIRÉES D'INFORMATION DESTINÉES AUX PARENTS

Les soirées d'information destinées aux parents des élèves de 1^{ère} et de 2^e années ont lieu aux dates ci-après, selon un horaire qui leur sera remis par l'intermédiaire de leur enfant dans le courant du mois de novembre. :



SOIRÉES DES PARENTS À L'ESCN

Mercredi 15 novembre 2017, dès 18h30

Filière Maturité gymnasiale, 1^{ère} et 2^e années (1M – 2M)

Lundi 20 novembre 2017, dès 18h30

Filière Maturité professionnelle Economie et Services, 1^{ère} et 2^{ème} années (1MPES – 2MPES)

Classe de raccordement (1R1)



SOIRÉES DES PARENTS À L'ESND

Mardi 21 novembre 2017, dès 19h00

Filière Maturité gymnasiale, 2^e année (2M)
Filière Certificat de culture générale, 1^{ère} année (1CG)

Judi 23 novembre 2017, dès 19h00

Filière Maturité gymnasiale, 1^{ère} année (1M)
Filière Certificat de culture générale, 2^e année (2PE, 2SA, 2TS)

Il n'est pas organisé de soirées d'information aux parents **des élèves de 3^e année et de 4MPES** (maturité professionnelle post-CFC).

Les détails de l'organisation de ces soirées dans chacune des écoles vous parviendront au début du mois de novembre.

MODALITÉS D'INFORMATION DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE

L'essentiel de l'information donnée par les écoles se fait via l'**adresse courriel @rpn.ch des élèves**, que chacun reçoit en début de formation. Chaque élève est donc tenu de relever régulièrement sa messagerie, soit au minimum **tous les deux jours**.

REPLACEMENTS PROFESSEURS EN CAS DE MALADIE/ACCIDENT

La politique de remplacement des professeurs dans les trois lycées académiques neuchâtelois se base sur la volonté explicite d'éviter, dans la mesure du possible, de pénaliser la formation des lycéens tout en les responsabilisant dans la conduite de leurs études. Dans ce sens, ce sont les remplacements de qualité – ceux qui peuvent être anticipés et préparés – qui sont privilégiés. Ainsi, les conséquences de toute absence prévisible d'enseignants seront analysées par la direction qui mettra en place, le cas échéant et particulièrement si l'absence est de plus de 1 ou 2 jours, un remplacement, un changement d'horaire ou tout autre option tendant à favoriser la continuité de l'apprentissage des étudiants.

Par contre, les absences imprévues (par exemple, pour cause de maladie) inférieures ou égales à 3 jours ne feront en principe pas l'objet d'un remplacement. En cas de non remplacement, les professeurs seront sollicités, si la situation le permet, pour donner du travail compensatoire à leurs élèves.

TAXE FORFAITAIRE ANNUELLE ET MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

Un fonds scolaire pour les manifestations culturelles (théâtre, concerts, conférences, musées, tournois, autres) et l'achat de matériel (principalement les photocopies, la carte d'étudiant,...) est créé chaque année pour simplifier l'administration (pas de paiement par élève et par classe à chaque spectacle organisé par l'école ou à chaque remise de photocopies). A noter qu'en cas de manifestation exceptionnelle (par exemple, visite d'une exposition dans une autre localité), ce montant ne couvre pas les frais de déplacement.

La taxe forfaitaire pour toute l'année scolaire s'élève à CHF 250.—, montant déterminé par le DEF (Département de l'éducation et de la famille). Une facture – non remboursable en cas de départ du Lycée après le 31 août – est envoyée à la rentrée scolaire.

Les frais d'achat de matériel d'enseignement dont chaque élève doit se munir pour les cours (ouvrages de référence, livres, manuels,...) se situent entre CHF 450.— et CHF 650.— selon la filière et le degré de scolarité. La plupart du matériel est payé au comptant.

ÉVALUATIONS SCOLAIRES

La fin de la scolarité obligatoire et le début des études au Lycée Jean-Piaget, quelle que soit la filière de formation choisie, marque la disparition du « carnet hebdomadaire », outil de communication privilégié entre l'École – et plus particulièrement le maître de classe – et les parents (ou la personne détentrice de l'autorité parentale).

Dorénavant, c'est en priorité aux élèves qu'il appartiendra de communiquer à leurs parents (ou à la personne détentrice de l'autorité parentale) les notes qu'ils auront obtenues lors des travaux écrits ou oraux.

Dates des différents résultats scolaires, en fonction de la filière de formation suivie et du niveau (année) :



RÉSULTATS SCOLAIRES À L'ESCN :

Situation au 1^{er} mi-semester (tous niveaux)

lundi 30 octobre 2017

Niveaux 1 et 2 : envoi des résultats par pli postal

Niveaux 3 et 4 : remise des résultats aux élèves par le maître de classe.

RÉSULTATS SEMESTRIELS

(remise du bulletin scolaire aux élèves par le maître de classe)

Niveaux 3 et 4 : vendredi 15 décembre 2017

Niveaux 1 et 2 : vendredi 19 janvier 2018

Situation au 2^e mi-semester

(remise des résultats aux élèves par le maître de classe)

Niveaux 3 et 4 : jeudi 8 mars 2018

→ classes maturité professionnelle : sur base promotion **semestrielle**

→ classes maturité gymnasiale : sur base promotion **annuelle**

Niveaux 1 et 2 : jeudi 19 avril 2018

(envoi des résultats par pli postal)

→ classes maturité professionnelle : sur base promotion **semestrielle**

→ classes maturité gymnasiale : sur base promotion **annuelle**

RÉSULTATS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

(remise du bulletin scolaire aux élèves par le maître de classe)

Niveaux 3 et 4 : mercredi 23 mai 2018 (avant examens)

Niveaux 1 et 2 : mardi 26 juin 2018

RÉSULTATS APRÈS EXAMENS

3MP et 3MPES : lundi 25 juin 2018

3M et 4MPES : lundi 25 juin 2018

Cérémonie de clôture : **jeudi 5 juillet 2018, 09h30**



RÉSULTATS SCOLAIRES À L'ESND :

Situation au 1^{er} mi-semester (tous niveaux)

lundi 30 octobre 2017

Niveaux 1 et 2 : envoi des résultats par pli postal

Niveau 3 : remise des résultats aux élèves par le maître de classe.

RÉSULTATS SEMESTRIELS

(remise du bulletin scolaire aux élèves par le maître de classe)

Niveau 3 : vendredi 15 décembre 2017

Niveaux 1 et 2 : vendredi 19 janvier 2018

Situation au 2^e mi-semester

Niveau 3 : jeudi 8 mars 2018

(remise des résultats aux élèves par le maître de classe)

Niveaux 1 et 2 : jeudi 19 avril 2018

(envoi des résultats par pli postal)

→ classes certificat de culture générale et classes

maturité gymnasiale : sur base promotion **annuelle**

RÉSULTATS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

(remise du bulletin scolaire aux élèves par le maître de classe)

Niveau 3 : mercredi 23 mai 2018 (avant examens)

Niveaux 1 et 2 : mardi 26 juin 2018

RÉSULTATS APRÈS EXAMENS

3CG et 3M : lundi 25 juin 2018

Cérémonie de clôture : **jeudi 5 juillet 2018, 09h30**

Les résultats scolaires sont officiellement communiqués **après les conseils de classe, par le maître de classe.**

Résultats à mi-semester : les enseignants se réunissent en conseil de classe pour examiner la situation scolaire de chaque élève. Un rapport succinct est adressé aux parents ou à la personne détentrice de l'autorité parentale ou aux élèves majeurs.

Résultats premier semestre et fin d'année scolaire : un bulletin de notes, à signer par les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale ou l'élève majeur, est rédigé pour chaque élève.

ARRÊTÉ RELATIF AUX PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS LIÉS A UN HANDICAP DURANT LA SCOLARITÉ POST-OBLIGATOIRE

Depuis le 2 juillet 2014, deux arrêtés (modification du règlement d'application de la loi cantonale et arrêté spécifique remplaçant celui du 19 décembre 2007) prennent en compte les besoins spécifiques (handicap) durant la formation postobligatoire. La demande de mesures pour pallier un handicap doit être faite **au plus tard 6 mois après le début de la formation** (sauf si la situation de l'élève est modifiée en cours de formation). Un bilan détaillé doit être transmis à l'école à cet effet (et non pas un certificat médical). Les bilans établis pendant le dernier cycle HarmoS sont acceptés. Ils doivent établir le trouble et les effets sur la formation, ainsi qu'une proposition de mesures adaptées. Les mesures accordées au Secondaire 2 peuvent être différentes de celles octroyées au Cycle 3 de l'école obligatoire. Une fois les modalités déterminées par la Direction et communiquées à l'élève, c'est à ce dernier qu'il appartient de tenir ses professeurs informés, et ce à chaque rentrée scolaire.

La Direction du Lycée se tient à disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

BOURSE D'ÉTUDES

Chaque demande de bourse doit être faite auprès du Guichet Social Régional (GSR) de la région de domicile du demandeur.

Le site www.ne.ch/bourses présente toutes les informations utiles. S'y trouve notamment une brochure qu'il est possible d'imprimer pour répondre aux besoins des personnes qui n'ont pas ce type d'information.

FONDS D'ENTRAIDE

Les élèves qui rencontrent – ou dont la famille rencontre – des difficultés pour financer des activités scolaires ou extra-scolaires peuvent s'approcher d'un membre de la direction. Les requêtes, accompagnées des documents à l'appui la demande (attestation fiscale, rente AI, etc.), doivent être adressées à la direction adjointe dont dépend la classe.

CAMPS DE SKI

Des camps de ski sont organisés du **lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2018** à l'intention des élèves des niveaux 1 et 2. Le coût s'élève actuellement à **CHF 385.—**.

En cas de non-participation au camp de ski, d'autres activités à Neuchâtel sont prévues pour les **élèves**. Une participation financière aux frais occasionnés par certaines activités de **CHF 40.—**, payable d'avance, sera demandée. De plus amples informations (lieu, encadrement, etc.) seront communiquées durant le 1^{er} semestre. Il est possible d'effectuer des stages pendant cette semaine-là : voir pages suivantes.

Pour les classes des niveaux 3 et 4, la semaine du camp de ski est consacrée au Travail Interdisciplinaire centré sur le Projet (TIP) en formation professionnelle ou à des révisions et des mises en situation d'examens et/ou des séminaires en formation académique.

JOURNÉE FACULTATIVE DE SKI

Une journée facultative de ski (~ CHF 45.—) est prévue le **samedi 13 janvier 2018**. Les informations concernant cette journée suivront.

SÉJOUR LINGUISTIQUE EN ANGLETERRE



Les classes de 3^e année de maturité professionnelle commerciale bilingue français-anglais de l'ESCN participent à un séjour linguistique obligatoire en Angleterre, du **dimanche 24 septembre au samedi 7 octobre 2017**. Le coût de ce stage se situe aux environs de **CHF 1'500.—**. De plus amples renseignements seront communiqués en début d'année scolaire. Ce séjour remplace le voyage d'études.

VOYAGE D'ÉTUDES

Les classes du niveau 3 du LJP (sauf les classes de maturité professionnelle commerciale bilingue français/anglais) participent à un voyage d'études du **lundi 26 au jeudi 29 mars 2018** (attention : **vendredi 30 mars = Vendredi-Saint !**). Le coût précis dépend du lieu de destination. Cependant, le montant maximal est fixé à **CHF 680.—**. Des arrhes **non remboursables** (en principe CHF 340.—) seront encaissées avant le 31 octobre 2017. La participation est cependant facultative et un tel voyage n'est organisé que si la grande majorité des élèves de la classe concernée s'y inscrit.

SÉJOUR LINGUISTIQUE EN RÉGION GERMANOPHONE

Les élèves de maturité gymnasiale en filière bilingue français-allemand ont l'obligation de faire un séjour ou un échange linguistique de trois semaines au minimum dans une région germanophone, ceci avant la fin de la deuxième année et aux frais du participant. Des informations seront transmises aux élèves concernés au début de l'année scolaire. Un contrat de confiance est préalablement signé.

STAGES



Stages pendant le camp de ski

Si certains élèves souhaitent profiter de la semaine de camp de ski pour effectuer un stage, la demande devra être faite par écrit à la direction adjointe, jusqu'au **vendredi 1er décembre 2017** au plus tard. Pour des questions d'organisation, toute demande de stage reçue après cette date ne sera pas prise en considération. Si la durée du stage ne couvre pas les 5 jours de la semaine du camp de ski, l'élève a l'obligation de suivre les activités prévues à Neuchâtel pendant les autres jours.



Stage obligatoire de courte durée en filière CFC/MPC modèle i

Dans la filière de formation susmentionnée, un stage pratique obligatoire en entreprise de 4 semaines (non fractionnables) est à effectuer durant les vacances d'été jusqu'à l'entrée en 3ème année. La recherche de la place de stage incombe aux élèves.

Stage obligatoire de 52 semaines en filière CFC/MPC modèle 3+1

Dans cette filière de formation, un stage pratique obligatoire en entreprise d'un an est à effectuer à la suite de la formation en école à plein temps. Deux examens clôturent ce stage. La recherche de la place de stage incombe aux élèves. La directrice adjointe est à disposition si nécessaire.



Stages obligatoires en filière Certificat de culture générale

Pour l'obtention du Certificat de culture générale, l'élève doit avoir accompli et fait valider au minimum dix jours de stages, dont au moins cinq dans le domaine professionnel correspondant à son option. En option Santé ou Travail social, ces stages doivent être déjà validés pour la promotion en troisième année.

Des informations détaillées, notamment le « Cahier des stages », seront remis à chaque élève lors d'une séance d'information organisée par **Mme Mélisane Bille Olivier**.

Pour toutes les questions relatives aux stages obligatoires dans cette filière de formation, il est possible de contacter **Mme Mélisane Bille Olivier** par courriel, à l'adresse melisane.bille@rpn.ch. Les documents utiles peuvent être téléchargés sur le site www.lyceejeanpiaget.ch.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque du Lycée Jean-Piaget a entre autres pour mission d'accompagner les élèves du Lycée dans la réalisation de leurs travaux. À cette fin, elle met à disposition un grand nombre d'outils et de ressources documentaires. En outre, dans un souci d'éveil culturel, la médiathèque propose un grand choix de romans, de films, ainsi que des bandes dessinées et des CD/DVD.

Une vingtaine d'ordinateurs, une photocopieuse, un scanner et une imprimante permettent aux élèves de préparer leurs travaux personnels. Deux salles multimédia attenantes à la Médiathèque sont à disposition des enseignants et des élèves. Ces derniers s'engagent à signer et à respecter les conditions d'utilisation des ressources informatiques du Lycée Jean-Piaget (voir sous Annexes).

Pour l'horaire d'ouverture ou d'autres informations, prière de se référer aux circulaires éditées tout au long de l'année scolaire ou au site Internet de la médiathèque : <http://www.lyceejeanpiaget.ch/mediatheque>.

SITE INTERNET

Le site du Lycée - www.lyceejeanpiaget.ch - donne des informations régulièrement actualisées. Les documents officiels et formels destinés aux élèves et à leurs parents y sont notamment accessibles et téléchargeables.

COURS FACULTATIFS DE LANGUES ET DE THÉÂTRE

Dans le cadre du Lycée Jean-Piaget, des cours de langues de préparation à des certifications (diplôme du Goethe Institut et certificats First et BEC de l'Université de Cambridge) sont proposés aux élèves. Ces cours sont donnés chaque **mercredi en périodes 5 et 6, soit de 12h00 à 13h30**. Il faut néanmoins faire preuve d'un niveau minimal de connaissances et compétences dans la langue concernée pour s'y inscrire. Si ces cours de préparation sont gratuits, les frais liés aux examens sont à la charge des candidats.

Un cours facultatif de théâtre a lieu **chaque mercredi de 12h15 à 13h45**. Ce cours propose une approche du théâtre par des jeux et des exercices ; il peut déboucher sur un spectacle présenté en fin d'année scolaire. Il n'est cependant ouvert que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Des circulaires d'information sont distribuées aux élèves en début d'année scolaire. Si l'inscription aux cours de langues (avec test d'entrée obligatoire) ou au cours de théâtre est facultative, **la fréquentation des cours est obligatoire**. Toute absence doit donc être dûment justifiée dans le délai habituel.

SPORT FACULTATIF

Le Lycée Jean-Piaget offre la possibilité aux élèves (ainsi qu'aux enseignants et au personnel administratif et technique) de pratiquer diverses activités sportives. Le sport allant de pair avec les études et la vie en général, l'objectif est d'élargir l'éventail des possibilités sportives offertes. Actuellement, celles-ci se déclinent sous la forme de différents tournois internes, de participations par équipe à quelques courses régionales ou encore de nouvelles activités à découvrir. Les informations seront communiquées tout au long de l'année scolaire.

De plus, le Lycée organise tous les vendredis à midi (soit de 12h00 à 13h30), des entraînements de hockey sur glace pour les élèves et les enseignants. Les cours scolaires restent cependant prioritaires. Chaque année, un traditionnel match oppose les élèves aux professeurs. Les joueurs de tous les niveaux sont les bienvenus.

DISPENSES DE COURS OU CRÉDITS DE FORMATION



Aucune dispense de cours ou crédit de formation, même partielle, ne peut être accordée sans l'accord de la direction. Les maîtres de classe voudront bien informer les lycéens des possibilités de crédits de formation. Pour les crédits de formation, toute demande doit être adressée par écrit à la direction adjointe, accompagnée du protocole de notes justifiant la demande. Le délai de remise des demandes pour les crédits de formation est fixé au **jeudi 31 août 2017**. Passé cette date, aucune demande ne sera prise en compte.

Tous les détails concernant les dispenses et crédits de formation se trouvent sur le site du Lycée Jean-Piaget (directive LJP-20).

Aucune dispense d'éducation physique n'est accordée, sauf pour les élèves admis aux conditions-cadres pour élève sportif ou artiste (octroi du statut sur dossier, par la Commission cantonale ad hoc).

ASSURANCES

Assurance accidents non-professionnels

Le Lycée Jean-Piaget ne dispose pas d'assurance couvrant les frais d'accident et de maladie des élèves qui suivent une formation en son sein. En effet, conformément au droit suisse, il appartient à chaque élève de s'assurer individuellement contre ce type de risque. En conséquence, nous soulignons que la conclusion d'une assurance maladie et accident est de la seule responsabilité de l'élève, respectivement de ses parents ou de la personne détentrice de l'autorité parentale.

Assurance accidents professionnels

Si un élève effectue un stage (obligatoire ou non) durant sa formation au Lycée, et quelle qu'en soit sa durée, il est de la responsabilité de l'**employeur** de l'assurer, au sens de l'assurance accident (LAA – art. 1a, alinéa 1), et ceci sans aucun lien avec le versement d'un salaire ou non.

Assurance collective : frais de transport

Le Lycée Jean-Piaget dispose d'une « assurance-accident collective pour élèves » auprès d'AXA-Winterthur (disponible sur le site www.lyceejeanpiaget.ch). Les prestations assurées figurent sur le certificat d'assurance (Police no 12.107.581).

FRÉQUENTATION DES COURS : JUSTIFICATION D'ABSENCES – RETARDS - CONGÉS

Pour les règles générales, prière de se référer au **Règlement des absences, retards et congés (document LJP-111)**.

A noter qu'à partir des vacances d'automne, et pour les parents des élèves mineurs qui auront validé leur adresse e-mail, une synthèse des absences et retards leur sera envoyée par courriel à la fin de chaque mois.

La fréquentation régulière des cours fait partie des obligations des élèves. Elle est une des conditions primordiales de réussite de la scolarité.

DEMANDES DE CONGÉ

Les demandes de congé doivent être adressées par écrit, munies d'une signature autorisée, à la direction adjointe dans un délai permettant d'examiner la demande et d'y répondre (au minimum 2 semaines avant la date du congé demandé). A défaut, le congé sera éventuellement accordé, mais pourra compter comme une absence (demande tardive). Les demandes par e-mail ne sont pas prises en considération.

Toute demande de congé doit impérativement être accompagnée d'une pièce justificative, signée des parents ou de la personne détentrice de l'autorité parentale (ou de l'élève majeur), le plus tôt possible.

Placer le Lycée devant un fait accompli (par exemple, billets d'avion réservés avant la demande de congé) n'exclut en rien la possibilité que le congé soit refusé.

Rendez-vous médicaux (médecin, dentiste, orthodontiste, physiothérapeute, psychologue, etc.)

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être fixés en dehors des heures de cours (y compris des cours d'éducation physique et sportive). Si de nombreux rendez-vous doivent être prévus pendant le temps scolaire, l'élève présentera une demande écrite de congé accompagnée d'une pièce justificative. Pour un rendez-vous médical unique, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de congé : un justificatif d'absence dûment signé (joindre la carte de rendez-vous) suffit.

Convocations officielles (ordre de marche, convocation judiciaire, ...)

Pour ce type d'absence, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de congé : un justificatif d'absence dûment signé (joindre la convocation) suffit.

Auto-école / Examen de conduite

En accord avec le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), les examens peuvent être fixés en dehors des heures d'école. Il suffit de transmettre l'horaire des cours au maître d'auto-école. Ce dernier veillera à placer les rendez-vous de manière à ne pas empiéter sur l'activité scolaire.

TÉLÉPHONES PORTABLES

Lors des cours et de tous les travaux écrits et des examens, les téléphones portables et/ou smartphones, doivent être éteints et rangés hors de portée de la main. Tout non-respect de cette consigne, même avec un appareil éteint, sera considéré comme un comportement répréhensible, une fraude ou une tentative de fraude et sera sanctionné.

ABSENCE AUX TRAVAUX ÉCRITS ET TRAVAUX ÉCRITS DE RATTRAPAGE

Si un élève est absent à une évaluation annoncée (TE écrit ou oral) ou pour faire son exposé, et que son absence est injustifiée, l'évaluation se verra attribuer la note de 1 par la direction adjointe.

Dans son propre intérêt, il est donc indispensable que l'élève remette le justificatif d'absence le jour de son retour à l'école (à son maître de classe en temps normal, directement à la direction adjointe en fin de semestre, conformément aux annonces qui seront faites).

Les modalités de rattrapage des évaluations manquées sont choisies et annoncées par l'enseignant en début d'année scolaire. L'élève pourra être appelé à refaire ce travail :

- **en fin de semestre, par un seul travail** portant sur **l'ensemble de la matière** traitée durant les 6 mois précédents et ce, **indépendamment de la date et du nombre** de travaux manqués dans cette discipline. La **pondération** du résultat de cet unique travail de rattrapage sera **équivalente à l'addition** de la pondération des TE manqués.
- sur son temps scolaire, lors d'une leçon avec sa classe ou avec une autre classe ;
- hors de son temps scolaire – y compris le mercredi après-midi, sur convocation de l'enseignant concerné ;
- lors d'une des séances officielles de rattrapage, ces séances ayant lieu **à 13h35**, les mercredis
 - 25 octobre 2017
 - 29 novembre 2017
 - 10 janvier 2018
 - 14 mars 2018
 - 2 mai 2018
 - 20 juin 2018

En cas d'absence lors d'une séance de rattrapage, un certificat médical est exigé. Selon la filière de formation, en cas d'absence injustifiée lors de la dernière séance du semestre ou de l'année scolaire, la discipline concernée pourrait ne pas être évaluée et l'année scolaire pourrait ne pas être validée.

RÉGLEMENTATION

La réglementation relative au Lycée Jean-Piaget ainsi qu'à la filière de formation suivie est disponible sur le site du Lycée Jean-Piaget (www.lyceejeanpiaget.ch > Lycée > Règlements).

RESSOURCES INFORMATIQUES

Le Guide des ressources informatiques pour les étudiants et la Charte informatique se trouvent sur le site du Lycée (cliquer sur Lycée > Service informatique).

CLÉ D'ASCENSEUR POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Contre remise d'une caution de **CHF 20.—**, une clé d'ascenseur sera remise à tout élève dont la mobilité serait entravée à la suite d'un accident ou en raison d'un handicap. L'usage de l'ascenseur est strictement réservé à l'élève et à un éventuel accompagnant chargé de l'aider à porter son matériel scolaire. En cas d'abus, la clé devra être immédiatement restituée. En cas de perte de la clé, la caution ne sera pas remboursée.

RECHARGE DES BATTERIES DE TÉLÉPHONES MOBILES

La recharge des batteries des téléphones mobiles personnels est interdite dans les locaux du Lycée.

CASIERS POUR ÉLÈVES



Casiers ESCN

Des casiers sont à disposition des élèves dans chacun des bâtiments. Les élèves sont priés d'en choisir un à proximité de leur salle de classe et de se munir d'un cadenas.

Les casiers doivent être vidés et les cadenas enlevés avant la fin de l'année scolaire.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.



Casiers ESND

Des casiers sont à disposition des élèves dans chacun des bâtiments. Les élèves sont priés d'en choisir un à proximité de leur salle de classe et de se munir d'un cadenas. Les élèves dont la salle de classe se situe au Collège latin s'inscrivent par 2 par casier.

Les élèves inscrivent sur une liste de classe le casier choisi. Cette liste doit être rendue au secrétariat au plus tard le **jeudi 31 août 2017**. Toute occupation sauvage d'un casier est interdite : dans un tel cas, le casier sera vidé par les concierges et les affaires seront perdues.

Les casiers doivent être vidés et les cadenas enlevés avant la fin de l'année scolaire.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.

CAFÉTÉRIAS – ESPACES PIQUE-NIQUE



Cafétérias ESCN et repas de midi

Tout au long de l'année scolaire, les cafétérias du bâtiment Léopold-Robert et du bâtiment des Beaux-Arts sont chaque jour à votre service, de 07h45 à 16h30. Elles proposent des boissons chaudes ou froides ainsi que des sandwiches, des salades et divers mets chauds ou froids (pizzas, pâtes, etc.). Durant ces périodes, la cafétéria est réservée à la restauration (pic-nic interdit).

Merci de penser à réserver votre choix pour midi !

Des salles de cours sont prévues dans le bâtiment Léopold-Robert pendant le repas de midi pour que les élèves puissent y pique-niquer (fours micro-ondes à disposition).



Cafétéria ESND et repas de midi

Tout au long de l'année scolaire, la cafétéria du Collège latin est à votre service, chaque jour de 08h00 à 14h00 (13h30 le mercredi). Elle propose un service à l'attention des élèves et des enseignants, avec sandwiches, viennoiseries, repas, etc. Durant ces périodes, la cafétéria est réservée à la restauration (pic-nic interdit). En dehors de ces heures, elle reste accessible aux élèves.

Plusieurs salles de cours sont libérées au Collège latin pendant le repas de midi pour que les élèves puissent pique-niquer (fours micro-ondes à disposition).

Dans le bâtiment Quai Robert-Comtesse, une salle de repas est à disposition pour l'ensemble de la journée (fours micro-ondes à disposition).

HORAIRES D'OUVERTURE DES SECRÉTARIATS



Secrétariats de DIRECTION de l'ESCN

Les secrétariats de direction accueillent les élèves et les enseignants de la filière de formation à laquelle ils sont rattachés, ainsi que le public, selon les horaires suivants :

→ Secrétariat filières maturité professionnelle et raccordement (Beaux-Arts)

Horaire élèves

Matin lors des pauses, fin des périodes 1, 2 et 3
Après-midi sauf pour les élèves en heures d'arrêts, lors des pauses, fin des périodes 7 et 8 (jusqu'à 15h30)

Horaire enseignants et public

Matin chaque jour, de 07h45 à :09h50 à 11h45
Après-midi chaque jour, de 13h45 à 16h30 (16h00 vendredi)

→ Secrétariat filière maturité gymnasiale (Léopold-Robert)

Horaire élèves

Matin lundi, mercredi, jeudi et vendredi, lors des pauses périodes 1, 2 et 3
Après-midi mardi et jeudi lors des pauses, fin des périodes 7 et 8 (jusqu'à 16h00)

Horaire enseignants et public

Matin lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 07h45 à 08h10 / 09h50 à 11h45 (mercredi 11h35)
Après-midi mardi et jeudi, de 13h45 à 16h30



→ Secrétariat GÉNÉRAL de l'ESCN

Le secrétariat général accueille toute personne externe à l'école. Les élèves des différentes filières de formation se rendent prioritairement auprès du secrétariat de direction de leur filière, selon l'horaire ci-dessus.

Horaire élèves

Matin lors des pauses, fin des périodes 1, 2 et 3
Après-midi sauf pour les élèves en heures d'arrêts, lors des pauses, fin des périodes 7, 8 et 9 jusqu'à 16h30 (16h00 vendredi)

Horaire public et enseignants

Matin chaque jour, de 07h45 à 11h45
Après-midi chaque jour, de 13h45 à 16h30 (16h00 vendredi)



Secrétariat de DIRECTION et GÉNÉRAL de l'ESND

Le secrétariat de l'ESND accueille les élèves et les enseignants de la filière de formation à laquelle ils sont rattachés, ainsi que le public selon les horaires suivants :

Bâtiment du Collège latin

Horaire élèves

Matin lors des pauses, fin des périodes 2, 3 et 4
Après-midi lors des pauses, fin des périodes 7 et 8
Fermé le mercredi après-midi

Horaire enseignants et public

Matin de 09h50 à 12h00
Après-midi de 14h15 à 16h00
Fermé le mercredi après-midi

Bâtiment Quai Robert-Comtesse

A côté de la salle R33, une boîte aux lettres est à disposition des élèves pour transmettre des documents non urgents au secrétariat et/ou à la direction adjointe.

Un numéro de téléphone interne permet d'atteindre directement le secrétariat du Collège latin.

Bâtiment Jeanrichard (Fleurier)

Les élèves et leurs parents peuvent contacter le secrétariat et la direction adjointe par une adresse courriel spécifique : ljp.fleurier@rpn.ch

Nous remercions les personnes concernées de bien vouloir respecter les horaires prévus.

Des modifications d'horaire en cours d'année scolaire restent possibles.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

La permanence téléphonique de chaque école est assurée chaque jour de **07h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 (vendredi 16h00)**. Vos appels sont dirigés vers la bonne personne par le biais de la centrale d'appels. En dehors de ces heures, il n'est pas possible de laisser un message.